

OBJET BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N°2/ 2012

La présente décision modificative enregistre en section de fonctionnement des compléments de crédits sur les chapitres 011, 65 et 67, financés par des recettes complémentaires sur les chapitres 70, 73, 74, 77 et 042.

Le chapitre 011 fait l'objet de virements vers le chapitre 65, sur les lignes de subventions aux associations.

Sur le chapitre 67, des crédits sont inscrits pour des annulations de titres émis à tort sur les exercices précédents, ainsi que pour le règlement d'un protocole transactionnel relatif aux diagnostics d'éclairage.

Ces dépenses nouvelles sont financées par des recettes supplémentaires, notamment sur les contributions directes, la DGF et la dotation nationale de péréquation.

Une enveloppe est également prévue en recettes d'ordre de fonctionnement, au chapitre 042, pour les travaux en régie effectués par la Ville, dont la contrepartie se retrouve en dépenses d'investissement.

Cette décision modificative enregistre également des inscriptions budgétaires en section d'investissement.

Ces inscriptions correspondent essentiellement à des virements de crédits entre les chapitres 20, 21 et 23, ainsi qu'à l'inscription de la contrepartie, en mouvement d'ordre, des travaux en régie.

Le détail des opérations est résumé dans les tableaux de synthèse joints au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2/2012**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/5-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 9ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

*8 voix contre
(dont 4 votes par procuration)*

pour

↓
*Mme HOARAU Patricia, M. BARDIERE Jean-Michel,
M. VICTORIA René-Paul et M. HOARAU Serge*

↓
autres élus présents et mandatés

Adopte la Décision Modificative n°2 au Budget principal 2012 qui s'élève à :

- * 2 033 738,00 euros en dépenses et en recettes pour la section fonctionnement.
 - * 0,00 euros en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.
-

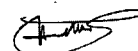
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20120929-12501-DE
Date de réception préfecture : 09/10/2012

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012



2012

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	60623	830	Alimentation	4 443 511,66	-16 431,00	
011	6238	025	Divers	489 397,67	-60 000,00	
65	657361	20	Caisse des Ecoles	3 375 531,00	16 431,00	
65	6574	61	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	17 550 045,00	60 000,00	
67	673	020	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	523 906,72	1 940 738,00	
67	678	020	Autres charges exceptionnelles	47 285,00	89 000,00	
67	678	823	Autres charges exceptionnelles		4 000,00	
70	70388	020	Autres redevances et recettes diverses			99 392,00
042	722	01	Immobilisations corporelles			750 000,00
73	73111	01	Taxes foncières et d'habitation	63 704 000,00		577 303,00
74	7411	01	Dotation forfaitaire	28 976 000,00		400 696,00
74	74127	01	Dotation nationale de péréquation	8 889 597,00		169 499,00
77	7788	020	Produits exceptionnels divers			36 848,00
			TOTAL		2 033 738,00	2 033 738,00

2012

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section de Fonctionnement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
011	60623	830	Alimentation	4 443 511,66	-16 431,00	
011	6238	025	Divers	489 397,67	-60 000,00	
65	657361	20	Caisse des Ecoles	3 375 531,00	16 431,00	
65	6574	61	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	17 550 045,00	60 000,00	
67	673	020	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	523 906,72	1 940 738,00	
67	678	020	Autres charges exceptionnelles	47 285,00	89 000,00	
67	678	823	Autres charges exceptionnelles		4 000,00	
70	70388	020	Autres redevances et recettes diverses			99 392,00
042	722	01	Immobilisations corporelles			750 000,00
73	73111	01	Taxes foncières et d'habitation	63 704 000,00		577 303,00
74	7411	01	Dotation forfaitaire	28 976 000,00		400 696,00
74	74127	01	Dotation nationale de péréquation	8 889 597,00		169 499,00
77	7788	020	Produits exceptionnels divers			36 848,00
			TOTAL		2 033 738,00	2 033 738,00

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
20	2031	30	Frais d'études	5 209 445,75	-200 000,00	
20	2031	30	Frais d'études		-380 000,00	
20	2031	40	Frais d'études		-140 000,00	
20	2031	412	Frais d'études		-165 000,00	
20	2031	413	Frais d'études		-40 000,00	
20	2031	822	Frais d'études		30 000,00	
20	2031	822	Frais d'études		150 000,00	
20	2031	823	Frais d'études		40 500,00	
20	2033	023	Frais d'insertion	167 017,71	40 000,00	
204	2041582	814	Bâtiments et installations	411 273,00	100 000,00	
21	2188	020	Autres immobilisations corporelles	549 655,34	35 000,00	
23	2313	020	Constructions	20 358 652,74	-35 000,00	
23	2313	40	Constructions		-790 000,00	
040	2313	020	Constructions		270 000,00	

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'Investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
040	2313	20	Constructions		120 000,00	
040	2313	40	Constructions		60 000,00	
23	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques	13 207 555,09	-100 000,00	
23	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques		745 000,00	
040	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques		200 000,00	
23	2318	823	Autres immobilisations corporelles en cours	5 311 067,09	-40 500,00	
040	2318	824	Autres immobilisations corporelles en cours		100 000,00	
			TOTAL		0,00	0,00

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
20	2031	30	Frais d'études	5 209 445,75	-200 000,00	
20	2031	30	Frais d'études		-380 000,00	
20	2031	40	Frais d'études		-140 000,00	
20	2031	412	Frais d'études		-165 000,00	
20	2031	413	Frais d'études		-40 000,00	
20	2031	822	Frais d'études		30 000,00	
20	2031	822	Frais d'études		150 000,00	
20	2031	823	Frais d'études		40 500,00	
20	2033	023	Frais d'insertion	167 017,71	40 000,00	
204	2041582	814	Bâtiments et installations	411 273,00	100 000,00	
21	2188	020	Autres immobilisations corporelles	549 655,34	35 000,00	
23	2313	020	Constructions	20 358 652,74	-35 000,00	
23	2313	40	Constructions		-790 000,00	
040	2313	020	Constructions		270 000,00	

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Section d'investissement

CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	LIBELLES	POUR MÉMOIRE BUDGET TOTAL	DEPENSES	RECETTES
040	2313	20	Constructions		120 000,00	
040	2313	40	Constructions		60 000,00	
23	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques	13 207 555,09	-100 000,00	
23	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques		745 000,00	
040	2315	822	Installations, matériel et outillage techniques		200 000,00	
23	2318	823	Autres immobilisations corporelles en cours	5 311 067,09	-40 500,00	
040	2318	824	Autres immobilisations corporelles en cours		100 000,00	
			TOTAL		0,00	0,00

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012



IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)	VEOLIA	VEOLIA	Société anonyme	Néant
Affermage	AFFAIRES FUNERAIRES	AFFAIRES FUNERAIRES	Régie	Néant
Régie dotées de la seule autonomie financière	MARCHE ET DROITS DE PLACE	MARCHE ET DROITS DE PLACE	Régie	Néant
Délégation du service public	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELIERIE ET CASINO DE LA REUNION	SOCIETE TOURISTIQUE HOTELIERIE ET CASINO DE LA REUNION	Société	Néant
	SEDRE	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	119 901
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	178 157
	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	873 401
	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	Organisme bancaire	15 236
	BOURBON LUMIERE	BOURBON LUMIERE	SEM	1 524
	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	CREDIT MARITIME MUTUEL DE LA REUNION	Organisme bancaire	3 049
	CRCAM	CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE	Organisme bancaire	305
Détention d'une part du capital	SHLMR	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	6 098
	SICA	SICA	Coopérative agricole	381
	SEMIR	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE A LA REUNION	SEM	15 245
	DIONYSPOORT	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE DIONYSPOORT	SEM	1 300 380

IV - ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

IV

C2

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.

Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2) Délégation du service public (3)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Détenition d'une part du capital	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN	SARL	200 000
	SEM NORDEV	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DU DEVELOPPEMENT DU NORD DE LA REUNION	SEM	43 750
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASS ST-FRANCOIS D'ASSISE	ASSOCIATION ST FRANCOIS D'ASSISE	Association Loi 1901	4 245 787
	SCI BARBADE	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE BARBADE	SCI	1 480 995
	SCI PARKING RIEUL	SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE PARKING RIEUL	SCI	136 800
	SEDRÉ	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	38 420 142
	SEMADER	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE DEVELOPPEMENT ET EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM	28 078 341
	S.H.L.M.R	SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYERS MODERES DE LA REUNION	SEM	136 191 167
	S.I.D.R	SOCIETE IMMOBILIERE DEPARTEMENT DE LA REUNION	SEM	148 053 750
	SODIAC	SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEM	107 974 086
	SODIPARC	SODIPARC	SEM	2 291 000

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.		Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.		
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)				
Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	ASSOCIATION 21 DEGRES SUD	ASSOCIATION 21 DEGRES SUD	Association Loi 1901	400 000,00 €
	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPARN)	ASSOCIATION AGREEE DE PECHE ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DES RIVIERES DU NORD (AAPPARN)	Association Loi 1901	238 924,00 €
	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	ASSOCIATION BOURSE D'AIDE AUX CHOMEURS DE LA REUNION (BAC-REUNION)	Association Loi 1901	742 231,00 €
	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	ASSOCIATION CYCLONES PRODUCTION	Association Loi 1901	217 500,00 €
	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN (AGCVD)	ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE-VILLE DIONYSIEN (AGCVD)	Association Loi 1901	259 199,00 €
	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	ASSOCIATION DES MAISONS DE LA FAMILLE DE LA REUNION - ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS (AMAFAR-EPE)	Association Loi 1901	119 937,00 €
	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	ASSOCIATION JEUNESSE DES DEUX CANONS	Association Loi 1901	77 999,00 €
	ASSOCIATIONS LES HORTENSIAS	ASSOCIATIONS LES HORTENSIAS	Association Loi 1901	139 000,00 €
	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	ASSOCIATION LOCALE D'INSERTION PAR L'ECONOMIE (ALIE)	Association Loi 1901	1 015 889,00 €
	ASSOCIATION PROXIMA	ASSOCIATION PROXIMA	Association Loi 1901	219 504,00 €
	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	ASSOCIATION REUNIONNAISE DES CENTRES DE VACANCES (ARCV)	Association Loi 1901	274 116,00 €
	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	ASSOCIATION UNE PLACE POUR MON ENFANT (APPE)	Association Loi 1901	270 332,00 €
	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER	Association Loi 1901	487 364,00 €

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A
PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV

C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA.				
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	CENTRE D'ANIMATION SOCIO EDUCATIF BOIS DE NEFLES (CASE BDN)	Association Loi 1901	98 360,00 €
	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOLIERS MOUFTA	CENTRE D'ANIMATION SOCIO-EDUCATIF DES BANCOLIERS MOUFTA	Association Loi 1901	152 252,00 €
	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	CENTRE DE RESSOURCES - MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE	Association Loi 1901	150 000,00 €
	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	CLUB ANIMATION PREVENTION (CAP)	Association Loi 1901	2 229 115,00 €
	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	ESPACE SOCIO-EDUCATIF DE LA MONTAGNE (ESE)	Association Loi 1901	166 900,00 €
	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	FEDERATION DIONYSIENNE D'EDUCATION POPULAIRE (FEDEP)	Association Loi 1901	643 500,00 €
	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE (FJJ)	Association Loi 1901	274 074,00 €
	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	FOYER DES JEUNES DE LA SOURCE	Association Loi 1901	81 183,00 €
	GROUPEMENT DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE, D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT (GLAIVE)	GROUPEMENT DE LUTTE ANTI-VECTORIELLE, D'INSERTION ET DE VALORISATION DE L'ENVIRONNEMENT (GLAIVE)	Association Loi 1901	90 176,00 €
	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (EX GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	GROUPEMENT LOCAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA MEDIATION (GLEM) (EX GROUPEMENT LOCAL D'EMPLOYEURS POUR LA MEDIATION)	Association Loi 1901	681 336,00 €
	ILOT SAINT-JACQUES GRANDS	ILOT SAINT-JACQUES GRANDS	Association Loi 1901	106 560,00 €
	JEUNESSE 2000	JEUNESSE 2000	Association Loi 1901	568 185,00 €
	KREOLIDE	KREOLIDE	Association Loi 1901	178 750,00 €
	UNIVERS DES LAPINOUS	UNIVERS DES LAPINOUS	Association Loi 1901	88 593,00 €
	LA LANterne MAGIQUE	LA LANterne MAGIQUE	Association Loi 1901	127 500,00 €
	Subventions supér. à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à la Mairie de Saint Denis, service DDVA. Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation du service public (3)	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	LE COLLECTIF DE LA BRETAGNE	Association Loi 1901	147 200,00 €
	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVR	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DE LA REUNION (EX: FEDERATION DES OEUVR	Association Loi 1901	113 132,00 €
	LAIQUES)	LAIQUES)		
	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	MAISON DE QUARTIER DES TAMARINS	Association Loi 1901	89 000,00 €
	MISSION LOCALE NORD (MLN)	MISSION LOCALE NORD (MLN)	Association Loi 1901	391 000,00 €
	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	Association Loi 1901	228 500,00 €
	RUN ACTION	RUN ACTION	Association Loi 1901	276 500,00 €
	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION	SAINT-DENIS ECOLE DE FOOT ASSOCIATION	Association Loi 1901	75 000,00 €
	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	SAINT-DENIS ENFANCE (SDE)	Association Loi 1901	1 938 000,00 €
	SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	SAINT-DENIS FOOTBALL CLUB	Association Loi 1901	300 000,00 €
	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	CAISSE DES ECOLES DE SAINT DENIS (CDE)	Association Loi 1901	3 739 402,00 €
	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Association Loi 1901	8 337 000,00 €
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc... et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Signé électroniquement par :
Gilbert ANNETTE
04/10/2012



ARRETE DES SIGNATURES

a 35 présents + 2 votes
par procuration

b 11 présents + 11 procu-
rations.

Nombre de membres en exercice 55
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés

Nombre de voix pour
contre
abstentions

55
34
11

Conseil « Chapreau »

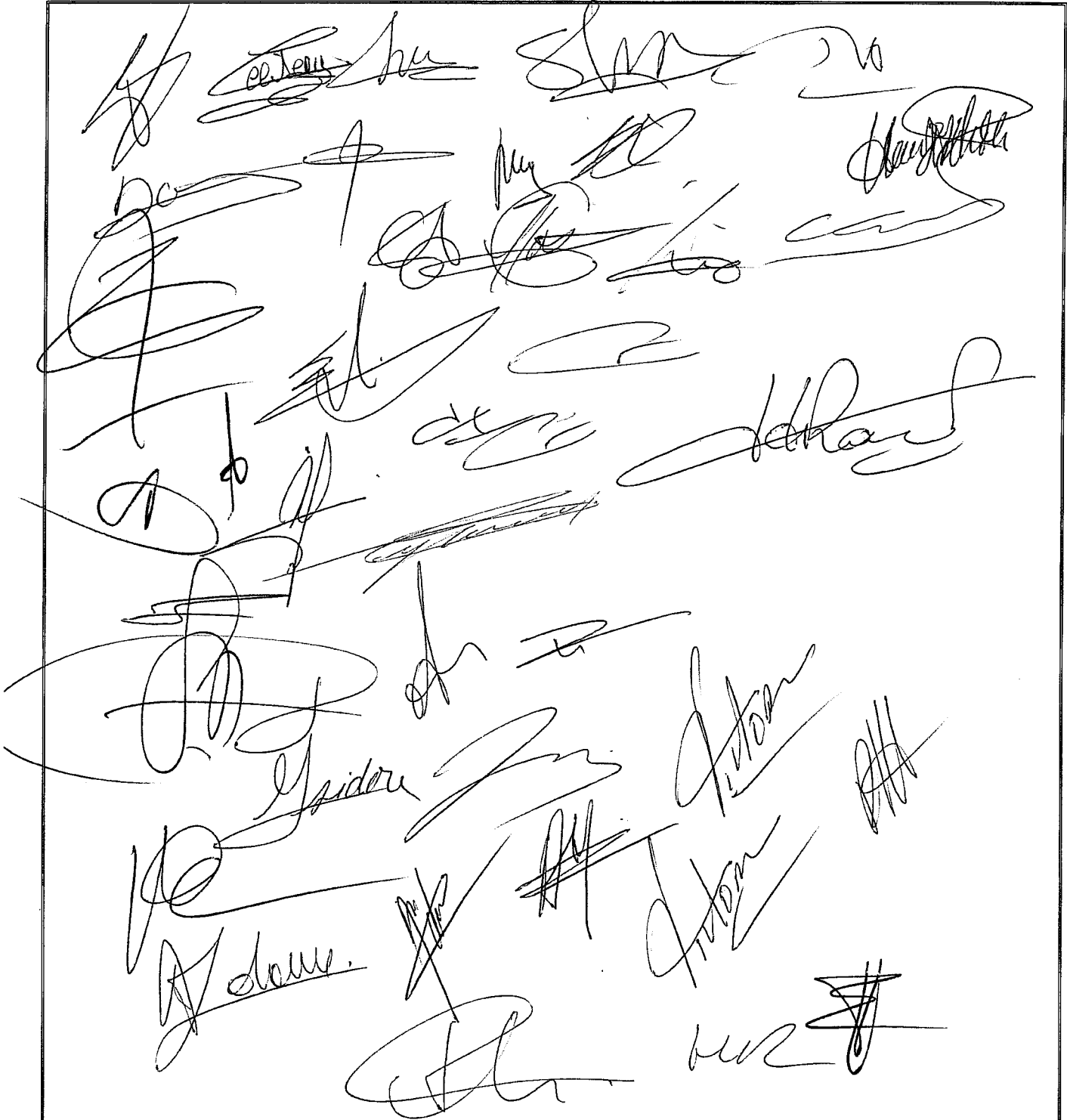
Date de convocation du Conseil Municipal
21 septembre 2012

Décision Modificative n° 2/ 2012 / Budget principal présenté par le Maire,
à Saint-Denis, le 29 septembre 2012

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en cinquième séance annuelle,
à Saint-Denis, le 29 septembre 2012

Les membres du Conseil Municipal
soussignés





Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

Fait à Saint-Denis, le